

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité—Progrès—Justice

ARRETE n°2004- 269 /MS/SG
portant Intérim du Secrétaire Général

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
- VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Docteur Larba Théodore KANGOYE, Inspecteur Général de la Santé est chargé de l'intérim du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en mission du 13 au 25 septembre 2004.

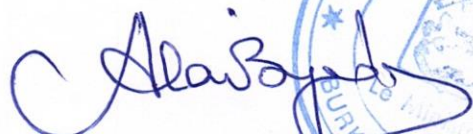
Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 13 au 25 septembre 2004, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- 1-CAB
- 1-SG
- 1-DGS
- Toutes Directions Centrales
- Toutes Directions Régionales
- Tous Services Rattachés
- 2-Intéressés
- 2-Archives

Ouagadougou, le

10 SEP. 2004


Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National

